

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **24 OCTOBRE 2023**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

18/10/2023

Date d'affichage :

18/10/2023

Objet  
**5.7 C.C.F.E RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Etaient présents** : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Josiane DURAND

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr).

L'ensemble des élus ont eu accès au rapport lors de l'envoi de la convocation

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND** acte de la communication par le Maire de ce rapport
- **VALIDE** le rapport

La secrétaire de séance  
Mme Durand Josiane



Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 25/10/2023  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 30/10/2023